



« Un mécanisme d'intervention rapide et axé sur la demande, destiné à faciliter l'échange et le transfert des connaissances entre gouvernements locaux et régionaux »

Formulaire de candidature

Gouvernements locaux ou régionaux des pays partenaires de l'Union européenne

CONNECT est le fruit d'une collaboration entre PLATFORMA – Plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement – et VNG International, l'agence de coopération internationale de l'association des communes néerlandaises. Il s'agit d'un mécanisme d'intervention rapide et axé sur la demande, destiné à faciliter l'échange et le transfert des connaissances entre gouvernements locaux et régionaux des pays partenaires de l'Union européenne, d'une part, et collectivités locales et régionales européennes d'autre part. Ce mécanisme fonctionne en complémentarité avec d'autres formes de coopération entre communes et régions.

CONNECT vise à faire correspondre l'offre et la demande, et à agir comme catalyseur du changement. L'un des points forts de ce mécanisme est la démarche « métier » : en mettant des homologues en relation les uns avec les autres, des personnels et des élus qui font le même métier, sont confrontés aux mêmes problèmes, aux mêmes enjeux, ce mécanisme contribue à créer instantanément une « bulle de confiance », et à garantir des échanges constructifs et fructueux.

Au printemps 2016, la phase pilote menée au Ghana, au Cambodge et en Colombie, qui portait sur les deux grandes problématiques que sont la gestion des ressources humaines et l'assainissement, a abouti au constat suivant : ce type d'interventions réactives, pensées sur le court terme, induisent le changement, à l'échelle personnelle autant qu'à l'échelle organisationnelle. Toutes les personnes ayant participé à cette phase pilote ont indiqué que ces interventions étaient également porteuses de collaborations et/ou d'activités ponctuelles ultérieures.

Le mécanisme CONNECT est financé au titre de l'accord de partenariat stratégique entre PLATFORMA et la Commission européenne. Des interventions additionnelles peuvent être facilitées par l'équipe CONNECT à la demande de gouvernements nationaux ou de bailleurs internationaux.

Pour toute information complémentaire sur ce mécanisme, cliquer [ici](#) – vidéo CONNECT en ligne – et/ou [ici](#) – brochure CONNECT. Il est naturellement possible de contacter l'équipe CONNECT à tout moment, à l'adresse courriel suivante : connect@cce-cemr.org.



Mécanisme CONNECT

Partager connaissances et expertise entre gouvernements locaux et régionaux du monde entier



Mécanisme CONNECT

Partager connaissances et expertise entre gouvernements locaux et régionaux du monde entier

CONNECT

Partager connaissances et expertise entre gouvernements locaux et régionaux du monde entier

Le présent formulaire de candidature a été conçu à l'intention des acteurs des échelons local et régional des pays qui ne font pas partie de l'Europe, et qui souhaiteraient profiter des connaissances et expertise de leurs homologues européens dans le cadre de l'initiative CONNECT.

Ce formulaire de candidature se compose de quatre parties :

- A. Coordonnées**
- B. Quelques éléments d'information sur votre collectivité/ commune/ gouvernement**
- C. Présentation de l'échange envisagé**
- D. Présentation du contenu souhaité de l'échange de connaissances/ transfert d'expertise**

N.B. : la présente candidature sera prise en considération uniquement si :

- l'instance candidate est une collectivité territoriale/ un gouvernement local ou régional d'un pays partenaire de l'Union européenne¹ ;
- le présent formulaire s'accompagne d'une lettre d'engagement signée d'un élu, rendant compte de la motivation du gouvernement/ de la collectivité/ de la commune et indiquant les aspects pratiques pris en charge/ assurés par le gouvernement/ la collectivité/ la commune (veuillez trouver ci-joint une lettre d'engagement type) ;
- une personne contact prête à agir en qualité de point focal a été identifiée au sein du gouvernement/ de la collectivité/ de la commune ;
- le présent formulaire de candidature est retourné dûment rempli ;
- la candidature est transmise par voie électronique, en tant que pièce jointe à un courriel envoyé à l'adresse indiquée ci-dessous, et transmise également à l'association nationale de gouvernements locaux ou régionaux concernée.

L'équipe CONNECT sélectionnera les candidatures les plus complètes et les plus pertinentes avant de les diffuser auprès des collectivités et gouvernements locaux et régionaux européens, étant entendu que la mise en relation entre les collectivités candidates et les collectivités expertes dépend de la disponibilité/ l'existence des connaissances et expertise recherchées, et, à ce titre, ne peut être garantie.

Veuillez envoyer le présent **formulaire de candidature** à :

PLATFORMA / À l'attention de **CONNECT**
 Adresse courriel : connect@ccre-cemr.org

Une fois votre formulaire de candidature soit reçu ...

¹ Les pays auxquels s'appliquent les politiques et instruments de développement de l'Union européenne.

- L'équipe CONNECT prendra contact avec vous pour vérifier/ clarifier/ affiner le contenu de votre candidature.
- L'équipe CONNECT transmettra l'ensemble des candidatures au comité de sélection CONNECT, qui procèdera à la sélection des candidatures les plus pertinentes pour ce cycle CONNECT.
- Si votre candidature est sélectionnée, l'équipe CONNECT vous en informera directement. Une fois que votre gouvernement/ collectivité local(e) ou régional(e) aura confirmé son intérêt/ sa motivation, votre candidature sera diffusée auprès des collectivités/ communes/ gouvernements locaux et régionaux européens pertinents.
- Le comité de sélection CONNECT examinera les réponses des gouvernements/ collectivités/ communes locaux et régionaux européens contactés, et sélectionnera le gouvernement/ la collectivité/ la commune le ou la plus pertinent(e). Le gouvernement/ la collectivité/ la commune européen(ne) et votre gouvernement/ collectivité/ commune en seront alors informés.
- Vous travaillerez ensuite conjointement à la mise au point d'un programme et de termes de référence pour cette courte collaboration d'échange et de transfert de connaissances et d'expertise. Vous devrez veiller à en préciser les dates et la durée exactes, ainsi que les conditions/ obligations en matière de rapport d'informations.

CONNECT: investissement en temps

Dans le cadre de l'échange CONNECT, en votre qualité de collectivité / commune / municipalité candidate, votre investissement en temps sera le suivant :

Présélection

Préparation de la candidature

1 jour



Mécanisme CONNECT

Partager connaissances et expertise entre gouvernements locaux et régionaux du monde entier

Révision et finalisation (en concertation avec l'association de collectivités et gouvernements locaux/ régionaux) 0,5 jours

Réunion sur Skype avec l'équipe CONNECT pour affiner la candidature avant l'étape de sélection 2 heures

Post-sélection

2 réunions préparatoires sur Skype avec la collectivité/ commune/ municipalité invitée 2 x 2 heures

Élaboration et finalisation des termes de références et du programme en concertation avec collectivité/ commune/ municipalité européenne 2-5 heures

Identifier des options d'hébergement et de transport et les communiquer à la collectivité/ commune/ municipalité européenne 0,5-1 jour

Préparer l'échange : identifier les participants à chaque réunion, préparer les échanges et documents pertinents, organiser les aspects pratiques, les visites sur le terrain utiles (le cas échéant), etc. 1 jour

Après l'échange

Travailler à la finalisation du rapport conjoint et des livrables, dont un exemplaire sera transmis à la collectivité/ commune/ municipalité européenne et un exemplaire à l'équipe CONNECT 0,5-1 jour

Remplir le questionnaire sur le ou les changements observés et le questionnaire d'enquête de satisfaction 0,5-1 jour

Ainsi, l'investissement en temps attendu de la collectivité/ commune/ municipalité candidate est de 4,5 jours pour les tâches de préparation et d'organisation. L'échange/ transfert de connaissances et d'expertise en soi durera entre 5 et 10 jours ouvrables, en fonction de la demande de la collectivité/ commune/



Mécanisme CONNECT

Partager connaissances et expertise entre gouvernements locaux et régionaux du monde entier

municipalité candidature. Les tâches de suivi, évaluation et reddition de compte prendront 2 jours au plus.

Un point focal (voir ci-dessous) devra être disponible tout au long de l'échange, et ponctuellement tout autre agent/ technicien pertinent en fonction du programme convenu.

A. Coordonnées

Coordonnées du gouvernement/ de la collectivité/ de la commune candidat(e) :

Nom du gouvernement local ou régional	 <p>Commune de Ziniaré BP 492 Ziniaré, Burkina Faso, Tél : 00226 25 30 97 51, E-mail : commune.ziniare@yahoo.fr, Page Facebook : Commune de Ziniaré</p>
Adresse (ville, pays)	BP : 492 Ziniaré, Burkina Faso Tél : 00226 25 97 51, E-mail: commune.ziniare@yahoo.fr, Page Facebook: commune de Ziniaré
Nom de la personne présentant la candidature	COMPAORE Pascal
Fonction/ poste	Maire de la Commune
Numéro de téléphone	00226 70 66 74 31 00226 78 80 94 11 00226 76 06 93 51
Adresse courriel	pascomp2003@yahoo.fr

Coordonnées du point focal identifié

La personne prête à agir en qualité de point focal doit *impérativement* satisfaire aux conditions suivantes :

1. Elle doit être salariée du gouvernement/ de la collectivité/ de la commune ;
2. Elle doit pouvoir communiquer en français (et dans l'idéal en anglais également) ;
3. Elle doit disposer d'une autorité/ de pouvoirs suffisants pour être en mesure de préparer et d'organiser l'échange ;
4. Elle doit pouvoir se rendre disponible tout au long de l'échange (au maximum 2 semaines

travaillées), et pouvoir se libérer quelques jours pour la phase préparatoire et pour la phase de retour/ de rapport d'informations. N.B. : les participants à un échange/ transfert de connaissances et d'expertise prévu dans le cadre du présent cycle CONNECT, quels qu'ils soient, ne seront ni défrayés, ni rémunérés.

Nom du point focal	KADIOGO Christophe
Fonction/ poste du point focal	Chef Services techniques municipaux
Numéro de téléphone	00226 70 72 46 46
	00226 75 72 46 46
	00226 78 14 68 14
Adresse courriel	kadchrist1975@gmail.com

B. Quelques éléments d'information sur votre collectivité/ commune/ gouvernement

Informations élémentaires sur votre collectivité/ commune/ gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie de la commune : 526 km² • Nombre de secteurs : 5 • Nombre de villages : 53 • Population : <ul style="list-style-type: none"> - 62 972 habitants en 2006 ; - 81 180 habitants en 2016 ; - 83 388 habitants 2017 ; - 85 650 habitants en 2018 ; - 87 969 habitants 2019 ; - 90 347 habitants 2020 • Densité : <ul style="list-style-type: none"> - 154 habitants/km² en 2016 - 171,76 habitants/km² en 2020 • Nombre d'employés/ d'agents : 40 • Noms des services : <ol style="list-style-type: none"> 1. Secrétariat Général 2. Cabinet 3. Secrétariat Particulier du Maire 4. Protocole 5. Service Courrier 6. Service Domanial 7. Régie de recettes 8. Service Assainissement 9. Service de l'état civil 10. Service de la Comptabilité 11. Service des marchés 12. Service des ressources transférées 13. Police municipale 14. Parc automobile 15. Service Centre jeunes 16. Service Centre Multimédia 17. Centre de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CELPAC)
Vision de votre	La commune de Ziniaré a élaboré et adopté son Plan Communal de Développement (PCD) 2017-2021 et dont la vision à l'horizon 2030 est de : «Faire de la commune de Ziniaré un

**collectivité/
commune/
gouvernement sur la
coopération
internationale**

pôle de développement durable où des valeurs de bonne gouvernance locale, de solidarité et de culture sont promues ».

Ce document de planification intègre la coopération internationale et décentralisée au centre des actions de développement de la Commune. Ainsi, les Objectifs du Développement Durable (ODD) ont été pris en compte dans l'élaboration du PCD de Ziniaré. Aussi, cela est une marque de l'adhésion de la commune de Ziniaré aux idéaux du bien-être de la communauté internationale.

A titre illustratif, voici un tableau récapitulatif de la cohérence entre le PCD et les ODD :

Axes/Objectifs du PCD	ODD
Objectif général : Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations de la commune de Ziniaré	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
AXE I : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS DE PRODUCTION	
Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités techniques des producteurs agricoles	ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif spécifique 2 : Améliorer la santé animale	ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif spécifique 3 : Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles	ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Objectif spécifique 4 : Promouvoir la pêche	ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
AXE II : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION	
Objectif spécifique 1 : Promouvoir l'artisanat, la culture, le tourisme et l'hôtellerie	ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
Objectif spécifique 2 : Renforcer les infrastructures marchandes	ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
Objectif spécifique 3 : Améliorer l'accès aux services énergétiques	ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
Objectif spécifique 4 : Renforcer le réseau routier et la voirie	ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

urbaine	
Objectif spécifique 5 : Améliorer l'habitat et l'urbanisme	ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
AXE III : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	
Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès des populations à l'éducation	ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Objectif spécifique 3 : Promouvoir la santé de la population	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif spécifique 4 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable	ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
Objectif spécifique 5 : Améliorer l'accès des populations à l'assainissement	ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
Objectif spécifique 6 : Promouvoir les droits humains et la solidarité	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
Objectif spécifique 7 : Promouvoir les sports, les loisirs et les activités culturelles	ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Objectif spécifique 8 : Promouvoir les activités de la femme	ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Objectif spécifique 9 : Promouvoir la jeunesse et l'emploi	ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
AXE IV : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE	
Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités des élus locaux et de la société civile	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
Objectif spécifique 2 : Renforcer la concertation et la participation citoyenne	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
Objectif spécifique 3 : Améliorer la sécurité des personnes et des biens	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
Objectif spécifique 4 : Renforcer le développement institutionnel	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
Objectif spécifique 5 : Améliorer la communication	ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
Objectif spécifique 6 : Accroître les ressources financières locales	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
Objectif spécifique 7 :	-

	Suivre et évaluer l'exécution du plan	
	Objectif spécifique 8 : Renforcer la coopération décentralisée	ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
<p>Informations élémentaires sur les politiques publiques</p>	<p><i>Situation actuelle en matière de politiques publiques</i></p> <p>Sur le plan des politiques publiques, la commune met en œuvre les politiques publiques dans les domaines décrits dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) du Burkina Faso. Spécifiquement au niveau communal, l'ensemble des politiques publiques sont contenues dans le Plan Communal de Développement (PCD) 2017-2021. Il s'agit des domaines suivants : Agriculture, Elevage, Environnement, Pêche, Artisanat, Culture, tourisme et hôtellerie, Commerce et transport, Institutions financières, Energie, Routes, Voirie, Habitat et urbanisme, Education, Santé, Eau potable et Assainissement, Action sociale, Sports et loisirs, Promotion de la femme et du genre, Jeunesse et Organisation de la Société Civile (OSC), Gouvernance locale, Sécurité urbaine et la Coopération décentralisée.</p> <p><i>Quelle est la fonction exacte du gouvernement/ de la collectivité/ de la commune en matière de politiques publiques ?</i></p> <p>La Commune de Ziniaré est une collectivité décentralisée dont la raison d'être est d'offrir des services sociaux de base à la population locale tout en mettant en œuvre l'ensemble des politiques publiques adoptées au niveau national. A ce titre, la Loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, stipule en son article 8 que "La collectivité territoriale est une subdivision du territoire doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle constitue une entité d'organisation et de coordination du développement. Les collectivités territoriales sont: la région et la commune." Et l'article 9 de préciser: "La collectivité territoriale peut :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) entreprendre toute action en vue de promouvoir le développement économique, social, culturel, environnemental et participer à l'aménagement du territoire ; 2) passer des contrats avec toutes personnes physiques ou morales, privées ou publiques, dont l'Etat, les autres collectivités territoriales et les établissements publics ou établir des rapports de coopération avec des organisations extérieures au Burkina Faso dans le respect de la souveraineté et des intérêts de la nation ; 3) entreprendre dans les conditions prévues par la loi et dans le cadre de leurs compétences propres, des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités territoriales de pays étrangers ou organismes internationaux publics ou privés oeuvrant dans le domaine du développement ; 4) créer ou acquérir des établissements dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'environnement ou dans tout autre domaine socio-économique ou culturel ; 5) créer des établissements publics locaux pour la gestion d'activités socio-économiques ou culturelles ; 6) acquérir des actions ou obligations dans des sociétés ayant pour objet l'exploitation de services locaux ou de services nationaux ouverts à la participation des collectivités territoriales." <p><i>Quelles sont les textes, les dispositions juridiques applicables ? Les programmes adoptés, mis en</i></p>	

œuvre ?

Les textes et dispositions juridiques qui régissent le fonctionnement de la Commune et la mise en œuvre du PCD sont nombreux et variés. Cependant on peut noter :

-La Constitution du Burkina Faso du 02 juin 1991

-La Loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso

-La délibération du Conseil Municipal N°2016-034/RPCL/POTG/CZNR du 29 décembre 2016 portant adoption du Plan Communal de Développement (PCD) 2017-2021 de la Commune de Ziniaré.

En ce qui concerne les principaux programmes adoptés et mis en œuvre par la Commune, il s'agit essentiellement du Plan Communal de Développement (PCD) 2017-2021 de la Commune de Ziniaré et du Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) des eaux usées et excréta de la ville de Ziniaré (2013-2018). Si le PCD vient de boucler sa première année de mise en œuvre, le PSA est, quant à lui, à sa cinquième année de mise en œuvre et ont contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population de la commune.

Quel est le mode de fonctionnement du gouvernement/ de la collectivité/ de la commune ? Sur quel mode assure-t-il (elle) ses services ? Qui sont les parties prenantes/ les acteurs clés, et quelle est la position de ces derniers relativement à l'évolution et/ou au changement recherchés ?

La Commune de Ziniaré est une entité publique décentralisée. A ce titre, elle fonctionne selon les mêmes principes de fonctionnement de l'administration publique. L'organe exécutif (le maire et ses deux adjoints) met en œuvre les décisions de l'organe délibérant qu'est le Conseil municipal composé de cent dix-sept (117) conseillers. Le Conseil municipal définit les grandes orientations en matière de développement, notamment l'adoption de plans et programmes de développement et le contrôle de leurs exécutions.

Le Maire est le seul ordonnateur du budget communal.

Quant à l'organe délibérant, c'est lui qui vote le budget et prend les grandes décisions entrant dans la vie et le fonctionnement du Conseil municipal. Ses décisions sont prises selon les principes démocratiques c'est-à-dire à la majorité absolue une fois le quorum requis.

Le Secrétariat Général est l'interface entre les services techniques municipaux et le Conseil municipal. Pour cela, il coordonne les activités menées dans les différents services et rend compte au Maire qui présente un rapport spécial sur le fonctionnement des services devant le Conseil municipal une fois l'an.

Sur le plan de la gestion financière, le budget communal est exécuté selon les règles de la comptabilité publique. Ainsi, un comptable, chef du service administratif et financier exécute le budget communal suivant les instructions du Maire et du Conseil municipal. Le budget communal peut mobiliser jusqu'à la somme de 900 000 000 FCFA (1 374 046 €) annuellement avec des recettes propres avoisinant les 500 000 000 FCFA (763 359 €), le reste étant un apport de l'Etat. La gestion financière se fait conformément au Décret N°2006-204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 Mai 2006, portant régime financier et comptable des Collectivités Territoriales du Burkina Faso. Un comité de suivi budgétaire est mis en place et est chargé du suivi-évaluation de la mise en œuvre du budget. Une personne responsable des marchés est nommée pour suivre l'exécution des marchés d'investissements. La passation des marchés se fait conformément au Décret N°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, décret pris par le gouvernement du Burkina Faso pour réglementer le secteur, ce qui est conforme à la procédure recommandée dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA).

Pour chaque marché, le principe est l'ouverture à la concurrence aux éventuels soumissionnaires. Pour ce faire, la personne responsable des marchés élabore le dossier

	<p>d'appel à la concurrence qu'il soumet au visa du contrôleur financier, entité mise en place par l'Etat pour suivre la légalité de la procédure et l'opportunité de la dépense. Une commission de passation des marchés examine les offres des soumissionnaires en vue de la sélection du prestataire. A l'issue de l'exécution, une commission de réception est mise en place pour réceptionner les biens ou services sollicités par la commune.</p> <p>Tous ces acteurs ci-dessus cités concourent chacun en ce qui le concerne à la bonne marche du service et surtout à l'amélioration du service public rendu à la population car chacun est juridiquement responsable en cas de manquement. La Commune de Ziniaré est citée en exemple en matière de gestion financière et en matière de redevabilité vis-à-vis de la population.</p>
Raison(s) à l'origine de votre candidature	<i>Gestion de l'assainissement de la ville de Ziniaré</i>
<p>Documents joints :</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Présentation de la structure organisationnelle</i> - <i>Documents de politiques pertinents</i> - <i>Informations sur la question ou le problème</i> 	

Relations actuelles avec une collectivité/ une commune/ un gouvernement local ou régional européen(ne) (le cas échéant) :

N.B. : si vous le souhaitez, cette collectivité/ commune/ ce gouvernement peut demander à intervenir en l'occurrence. Toutefois, l'équipe CONNECT diffusera également votre candidature auprès d'autres acteurs des échelons local et régional européens, et le comité de sélection procédera à la sélection qu'il jugera la plus pertinente en l'occurrence.

Nom du gouvernement local ou régional	CoCoPa
Pays	Italie
Nom de la personne contact	Edoardo DANEO
Type de relations	Relation AMBF-ANCI
Numéro de téléphone	011/443 25 88 011/443 25 87
Adresse courriel	Voir site : www.cocopa.it

Nom du gouvernement local ou régional	Commune de Lentily
Pays	France

Nom de la personne contact	Alain GHIZZO
Type de relations	Jumelage
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	fanny.ghizzo@free.fr

Nom du gouvernement local ou régional	Evolis23
Pays	France
Nom de la personne contact	Didier BARDET
Type de relations	Partenariat
Numéro de téléphone	05 55 89 86 00, fax : 05 55 89 86 01, www.evolis23.fr
Adresse courriel	laurence.dalageteiton@evolis23.fr

C. Présentation de l'échange envisagé (1 page max.)

1. Veuillez présenter la question ou le problème que vous souhaiteriez voir traité(e) au cours de l'échange

[Si la problématique est déjà élaborée dans un document, veuillez ajouter le document dans la pièce jointe si possible]

La Commune de Ziniaré a élaboré son Plan Communal de Développement (PCD) 2017-2021 dont le coût global de mise en œuvre est de 5 436 651 440 F CFA (8 300 231 €). A terme, ce plan devra impulser le développement de la commune en améliorant l'accès de la population aux services sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'assainissement et l'eau potable, la promotion du genre, etc.

En plus du PCD, La Commune dispose d'un plan Stratégique d'Assainissement des eaux usées et excréta de la ville de Ziniaré. Ce plan est orienté vers la réalisation de latrines familiales au profit des ménages. A ce jour, environ 700 latrines ont été réalisées dans le cadre de ce projet. Cela émane de la nécessité pour chaque ménage de gérer ses déchets au lieu de les répandre dans la nature car cela constitue un problème de santé publique.

La problématique de l'assainissement a conduit la commune à commanditer une étude sur la

question avec l'appui de partenaires techniques et financiers. Cette étude dénommée « Etude diagnostic sur la gestion et la valorisation des déchets dans la ville de Ziniaré » est en cours et devrait aboutir à l'élaboration d'un Plan Stratégique de Gestion des déchets solides (PSGDS) de commune de Ziniaré sur la période 2017-2027 avec l'appui financier et technique du programme de coopération décentralisée entre la Région de la Nouvelle Aquitaine (France) et la Région du Plateau Central (Burkina Faso) conformément à l'axe III (développement du capital humain), Objectif spécifique 5 (Améliorer l'accès des populations à l'assainissement) du Plan Communal de Développement (PCD) 2017-2021.

Cette étude a démontré la faible capacité de la ville à gérer ses déchets. En effet, la population déclare se débarrasser des déchets dans la rue, d'utiliser les parcelles vides et les champs comme lieux d'aisance, etc. ce qui compromet fortement la santé publique ainsi que l'atteinte des objectifs du développement durable.

Il s'agira donc au cours des échanges, de capitaliser et s'appropriier les expériences d'autres collectivités en matière de gestion des déchets ménagers de la ville afin de rendre efficace et efficient l'assainissement de la ville.

Le PCD est joint à la présente.

2. Pourquoi est-il important pour votre gouvernement/ collectivité/ commune de se pencher sur cette question/ ce problème maintenant ?

Il est important pour la commune, dont la raison d'être est l'amélioration des conditions de vie de la population, de rechercher les voies et moyens pour assainir la ville de ses déchets. Cela entre en droite ligne non seulement avec les objectifs du PNDES au niveau national, mais aussi contribuerait à l'atteinte des ODD au niveau international.

3. Quelles mesures votre gouvernement/ collectivité/ commune a-t-il(elle) déjà prises pour traiter cette question/ solutionner ce problème ?

Pour résoudre la question de l'assainissement de la ville de Ziniaré, les actions ci-après ont déjà été menées :

- La création et l'opérationnalisation du service d'assainissement dans l'organigramme de la Mairie;
- L'élaboration d'un plan stratégique d'assainissement de la ville de Ziniaré;
- L'organisation d'une étude diagnostic sur la gestion et la valorisation des déchets dans la ville de Ziniaré;

- l'élaboration d'un Plan Stratégique de Gestion des déchets solides (PSGDS) de commune de Ziniaré sur la période 2017-2027;
- l'acquisition de 6 motocyclettes tricycles et de 100 poubelles pour la collecte des déchets ménagers solides;
- la réalisation de plus de 600 latrines familiales au profit des ménages qui n'en disposent pas.

4. **Y a-t-il actuellement une initiative mise en œuvre par l'échelon national/ dans le cadre d'un programme bailleur visant à traiter cette question/ à solutionner ce problème ? En cas de doute, veuillez contacter votre association nationale de gouvernements locaux ou régionaux.**

[votre réponse à cette question est importante car elle permettra de caler l'échange par rapport à cette initiative, le cas échéant]

Non, il n'en existe pas actuellement. Il appartient à la commune de rechercher les moyens de mise en œuvre de ses projets.

5. **Quelle est l'évolution/ quel est le changement recherché(e) par l'intermédiaire de cet échange ?**

Le changement recherché est l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement de la commune à travers la mise en place d'un réseau et d'un mécanisme permanent d'évacuation des ordures de la ville.

6. **Veuillez indiquer quelles sont vos attentes de cet échange de connaissances/ d'expertise ? [génériquement : faire une différence, insuffler une dynamique, etc.]**

[quand/ sur la base de quel résultat/ de quel aboutissement diriez-vous que cet échange a été une réussite pour votre gouvernement/ collectivité/ commune ?]

Nos attentes sont les suivantes :

- **Des renforcements de capacités pour la mise en place d'un réseau et d'un mécanisme permanent d'évacuation des ordures de la ville.**
- **Des conseils pratiques de techniciens pour la réalisation d'un centre de stockage et de traitement des déchets solides et liquides de la ville.**
- **Des échanges d'expériences et des transferts de technologies en matière d'hygiène et d'assainissement.**
- **Des renforcements de capacités en gestion de projets et en suivi-évaluation des projets.**

7. **Quel type d'assistance attendez-vous du gouvernement local Européen ?**

Nous attendons une assistance technique et une assistance financière si possible.

L'assistance technique pourrait concerner :

- **les renforcements des capacités des acteurs communaux sur l'hygiène et l'assainissement,**
- **les partages d'expériences,**
- **la mise en contact avec des organismes bailleurs de fonds,**

- l'assistance dans la réalisation d'ouvrages,
- l'accompagnement des services techniques municipaux,
- la mise à disposition d'expertise et de technologie.

Quant à l'assistance financière, elle pourrait concerner :

- l'assistance pour la mobilisation de ressources auprès de partenaires ;
- des appuis budgétaires,
- des subventions,
- des investissements sous le régime des partenariats public-privé,
- des réalisations de projets programmées au profit de la commune,
- des frais de séjours et de voyage.

Fait à Ziniaré, ce jour, 11 janvier 2018

Le Maire



Pascal COMPAORE